



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **13**
Date de la convocation : **28/05/2019**

Secrétaire de séance : **Madame Nathalie BRIONNET**

Le Six Juin Deux Mille Dix-Neuf, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Joëlle PELTIER, M. Jean BRILLAUD M. Dominique LOUIS, M. Eric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY – Adjoints

M. Bernard MAUZÉ, Mme Catherine HENROTTE, Mme Doriane ALBERT, Mme Françoise MARTIN, Conseillers Municipaux délégués

M. Jean HAMACHE, Mme Nathalie BRIONNET, M. Franck HUET, M. Denis MURGUET formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

| MANDANTS | MANDATAIRES |
|-----------------------|--------------------|
| Mme Stéphanie VERRIER | Mme Joëlle PELTIER |
| M. Patrice GAINANT | M. Dominique LOUIS |
| M. Gérard COTTET | M. Jean HAMACHE |

Excusés non représentés : Mme Florence DERRÉ, Mme Sandrine BROCHARD, M. Joël BARRAULT.

Absents : Mme Claudine HAIE, M. Pascal DARDILLAC, Mme Sandrine DUMUIS, Mme Sylvie GLASSON.

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 Mai 2019 est adopté à l'unanimité.

MARCHÉ PUBLIC

APPROBATION DE L'AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ DE REPRISE DES SÉPULTURES ABANDONNÉES AU CIMETIÈRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux de reprise des sépultures abandonnées au Cimetière et laisse Monsieur Bernard MAUZÉ présenter ce dossier.

Monsieur MAUZÉ rappelle qu'une première partie a déjà fait l'objet d'une reprise et ce marché concerne la partie centrale de l'ancien cimetière. La procédure de reprise administrative qui a duré trois ans est maintenant terminée. Le dernier affichage d'information du public date de Février 2012 et aucune remarque n'est parvenue en Mairie.

Un avis d'appel d'offres a donc été lancé et 4 entreprises y ont répondu.

Après s'être réunie et après avoir analysé les différentes offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir la proposition de la Société POITOU GRANIT de VALENCE EN POITOU pour un montant de 44 100,72 Euros TTC.

Monsieur MAUZÉ précise que ces travaux se réaliseront dans le courant de l'été et qu'après ceux-ci il sera nécessaire de prévoir des travaux de terrassement et de canalisations des eaux de ruissellement.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que la Commune a lancé une consultation pour trouver une Société capable de réaliser les travaux de reprise des sépultures abandonnées au cimetière de Ligugé.

Cet avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 9 avril 2019.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le Mardi 28 Mai 2019 à 11 heures pour l'ouverture des plis, puis le Mardi 4 Juin 2019 à 11 heures pour l'analyse des offres.

La CAO propose les conclusions suivantes : Quatre entreprises ont présenté une offre :

- Les Pompes Funèbres Générales ;
- Cimetières Collectivités Entreprises ;
- Ad'Vitam ;
- Poitou- Granit

Compte tenu des critères retenus et de la pondération présentée :

- Prix = 60 %
- Valeur technique = 30 %
- Délai d'exécution = 10 %

C'est l'entreprise Poitou Granit qui présente la meilleure offre avec une proposition à 44 100.72 € TTC, des qualités techniques suffisantes et un délai d'exécution satisfaisant.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'accepter la proposition de la Commission d'Appel d'Offres qui présente l'offre de l'entreprise Poitou-Granit de Valence en Poitou, comme étant la mieux disante, avec un coût de réalisation de 44100,72 € TTC, pour les travaux de reprise des sépultures abandonnées au cimetière de Ligugé.
- ✓ D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

URBANISME

VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'État sollicite l'avis des communes quand un bailleur social souhaite vendre ses logements sociaux situés sur la Commune.

C'est le cas actuellement puisque la Société anonyme d'HLM IMMOBILIÈRE ATLANTIC AMÉNAGEMENT souhaite vendre les 18 logements situés Allée des Cardeurs ainsi qu'HABITAT DE LA VIENNE qui propose également à la vente un logement situé 54 Promenade des Épinettes. Les deux bailleurs sociaux sont venus en Mairie proposer cette vente.

Madame le Maire précise qu'actuellement la commune n'est pas soumise à la Loi SRU car le nombre d'habitants actuel est inférieur à 3 500 habitants. Si c'était le cas, la pénalité financière dépendrait du déficit de logements sociaux. Pour la commune, nous devrions avoir 273 logements alors que l'on en a 54. La pénalité serait alors de 68 000 Euros par an. Elle souligne que le dernier recensement de la population fixe le nombre d'habitants à 3 327. Ce qui est très proche des 3 500 habitants.

Elle rappelle que les logements de l'Allée des Cardeurs sont relativement récents car ils datent de 2005 (14 ans) alors que ceux de la Promenade des Épinettes datent de 30 ans.

Madame le Maire propose d'émettre un avis défavorable pour la vente des logements de l'Allée des Cardeurs et un avis favorable pour celui de la Promenade des Épinettes.

Madame BRIONNET précise que c'est l'État qui incite les communes à développer la mixité sociale.

Madame le Maire souligne qu'il est prévu une vingtaine de logements sociaux dans le lotissement du Fief du Pilier.

Délibérations :

Madame le Maire rappelle que la Commune est consultée par l'État via la Direction Départementale des Territoires, quand un bailleur social souhaite vendre un logement social situé sur son territoire.

C'est le cas d'HABITAT DE LA VIENNE qui souhaite vendre un pavillon locatif social occupé, situé au 54 Promenade des Épinettes, à LIGUGÉ.

Compte tenu des éléments suivants :

- ✓ Ces logements ont environ 30 ans ;
- ✓ Cet unique logement ne va réduire de façon conséquente le parc immobilier social ;
- ✓ Le locataire est a priori intéressé par cet achat !

La commune se déclare particulièrement favorable à cette vente

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette demande,

Vu l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De donner un avis **FAVORABLE** à la demande d'HABITAT DE LA VIENNE qui souhaite vendre un logement locatif social occupé situé, 54 Promenade des Épinettes à LIGUGÉ.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

--

Madame le Maire rappelle que la commune est consultée par l'État via la Direction Départementale des Territoires, quand un bailleur social souhaite vendre un logement social situé sur son territoire.

C'est le cas de la SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMÉNAGEMENT qui souhaite vendre 18 (dix-huit) pavillons locatifs sociaux occupés, situés au : 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18 allée des Cardeurs à Ligugé

Compte tenu des éléments suivants :

- ✓ Ces logements sont relativement récents (construits il y a environ 15 ans) ;
- ✓ Ces 18 logements représentent 36 % du parc immobilier social de la commune et leur cession va occasionner une réduction très importante des logements sociaux, alors que la population communale est proche de 3400 habitants.
- ✓ Si la commune compte plus de 3500 habitants dans les années proches elle sera soumise à l'article 55 de la loi SRU qui oblige les communes à avoir au moins 20% de logements sociaux. (le taux actuel est à 3.8% ! Il sera à 2.3 % avec 18 logements sociaux en moins)

La commune se déclare défavorable à cette vente.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette demande,

Vu l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De donner un avis **DÉFAVORABLE** à la demande de la SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMÉNAGEMENT qui souhaite vendre dix-huit logements locatifs sociaux occupés situés, aux 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18 allée des Cardeurs à LIGUGÉ,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

DÉNOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT DU FIEF DU PILIER

Madame le Maire propose qu'une réflexion s'engage pour dénommer les futures rues et voies du lotissement du Fief du Pilier.

Madame le Maire propose de nommer ces voies avec des noms de cépages car les terres appartenaient à l'Abbaye et qu'à cet endroit les moines y avaient une vigne. Elle propose Rue du Fief du Pilier pour l'avenue principale puis Rues Riesling, Cabernet, Gamay et Sauvignon.

Mesdames ALBERT et BRIONNET proposent plutôt de s'orienter sur des noms de femmes.

Après de nombreux débats et propositions, il est décidé de désigner les rues avec les noms de femmes suivantes :

- Avenue Simone VEIL qui sera donnée à l'avenue principale,
- Rue Olympe de GOUGES (Pionnière du féminisme français),
- Rue Marguerite YOURCENAR (Première femme à entrer à l'Académie Française).
- Rue Sophie GERMAIN (Mathématicienne, physicienne et philosophe),
- Rue Florence ARTHAUD (Navigatrice).

Délibération :

Madame le Maire rappelle que le lotissement du « Fief du Pilier » est dans la phase de commercialisation des parcelles. Pour mieux présenter le lotissement, d'avoir des plans et autres documents à jour, il est proposé de procéder à la dénomination des rues.

La commission générale a travaillé sur ce dossier et comme la vigne était très présente à cet endroit, il a été proposé des noms de cépages. Après échanges, le Conseil Municipal retient des noms de femmes célèbres.

Il a donc été proposé les noms de rues et d'Avenue suivantes :

- ✓ **Avenue SIMONE VEIL**
- ✓ **Rue OLYMPE DE GOUGES**
- ✓ **Rue MARGUERITE YOURCENAR**
- ✓ **Rue SOPHIE GERMAIN**
- ✓ **Rue FLORENCE ARTHAUD**

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné ces propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner ces noms de femmes célèbres à l'avenue et aux rues du lotissement du « Fief du Pilier »
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire propose aux Présidents des commissions communales de faire un point d'avancée des dossiers en cours.

Monsieur Eric COUSIN informe de l'avancée des travaux :

- Sanitaires de Givray : les travaux de peinture et de pose des cloisons sont en cours cette semaine,
- Voirie : il informe qu'il vient de rencontrer les services de GRAND POITIERS concernant les aménagements de la Route de Ruffigny, de l'Avenue de la Plage, de la Rue des Vignes et de l'Avenue de Poitiers. Une commission Voirie est prévue le Mardi 11 Juin 2019 pour débattre des

propositions. Il précise qu'une réunion avec les riverains de la Rue des Vignes est prévue le Mardi 18 Juin 2019,

- Piste cyclable : les travaux sont en cours pour la liaison entre la Brassaise et le Chillou,
- Filature : des plots en bois sont installés pour délimiter le parking proche de l'entrée des Usines et le plan d'eau. Le portique est changé.
- Stade : la rambarde du stade est changée,
- Préau de l'école élémentaire : le permis de construire est déposé. Le dossier de consultation des entreprises est en attente,
- Pont du Divan : la barrière endommagée doit être réparée prochainement,
- Parking Pichereau : le tracé des places est en cours.

Madame Catherine HENROTTE informe qu'une exposition a lieu du 11 au 29 Juin à la Médiathèque sur le thème de « la mode française vers 1910 vue des USA ». Elle précise qu'une vente de livres obsolètes aura lieu le 29 Juin prochain à la Médiathèque.

Madame Michelle ECLERCY informe qu'elle travaille sur la programmation de la semaine bleue et sur le repas des seniors

Madame Françoise MARTIN informe que la première location (week-end de l'Ascension) s'est bien déroulée. Les clients sont satisfaits du jardin insolite et ont laissé un gentil message sur notre livre d'or.

Monsieur Jean BRILLAUD informe qu'il travaille actuellement sur l'organigramme des serrures d'entrées des bâtiments publics communaux. Il reste à résoudre un problème technique pour l'école maternelle. Le dossier sera présenté lors de la prochaine commission Voirie-Bâtiments du 11 Juin 2019.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe que le groupe de travail « aménagement de la forêt » s'est réuni le 16 Mai 2019. Il déplore le peu de participants et précise que Monsieur LOUIS a demandé un inventaire sur la biodiversité. Une nouvelle réunion doit avoir lieu dans les prochaines semaines et informe qu'il va recevoir les représentants de l'ONF pour leur fixer les objectifs du maintien de la biodiversité. Il souligne qu'il faut accepter que la forêt de Givray soit une source de revenus pour la Commune. Il faut définir des zones dans la forêt en fonction des usages. Lors de l'exploitation des bois, il faudra veiller à supprimer les chemins d'exploitation après chaque chantier. Monsieur LOUIS souligne que les affouagistes font moins de dégâts que l'ONF pendant la coupe des arbres.

Madame Doriane ALBERT informe que les packs de l'insolite sont en cours de commercialisation. Madame Lucie NOEL est en poste en tant que chargée de communication et de tourisme depuis le 3 Juin 2019. Doriane l'a accompagnée pour la découverte du secret du manuscrit. Quelques éléments sont à reprendre avant la saison estivale (livre dans la maison Berthier et information au public sur l'absence de la fontaine de la place de la Mairie.

Monsieur Jean HAMACHE informe qu'une réunion sur la sécurisation des heures vagabondes vient d'avoir lieu avec la Préfecture, le SDIS et les services de secours. Quelques points sont à revoir. Pour la fête de la Plage du 22 Juin 2019 les préparatifs sont en cours.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Madame le Maire précise que les commissions intercommunales Grand Poitiers vont se dérouler durant la semaine du 11 au 14 Juin 2019. Elle donne lecture des principaux ordres du jour de chaque commission.

Monsieur MAUZÉ informe qu'il a assisté à une réunion de COPIL sur les déchetteries de la Communauté Urbaine de GRAND POTIERS. La déchetterie de LIGUGÉ est très bien classée et n'est pas impactée par une fermeture. Certaines présentes sur le territoire le seront.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT CHARGÉ DE COMMUNICATION ET ANIMATION TOURISTIQUE

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour la période estivale qui sera chargé de la communication et de l'animation touristique. Pour cette saison, il s'agit de Madame Lucie NOËL qui occupera ce poste du 1^{er} Juin au 31 Octobre 2019.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Vu le décret n°88-145 du 15 Février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

L'agent contractuel est recruté en qualité de Chargé de communication et animation touristique, au grade de Rédacteur, agent de la catégorie B, à temps complet.

La rémunération contractuelle calculée sur la base du 6^{ème} échelon du grade de Rédacteur – Indice Brut 431 – Indice Majoré 381 à raison de 35/35^{ème} telle qu'elle est servie aux fonctionnaires territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- à recruter un agent contractuel au grade de Rédacteur à temps complet,
- à signer les documents relatifs à ce dossier.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION

Madame le Maire informe qu'une journée « Sport Santé » vient d'être organisée le 6 Juin 2019 par la Gymnastique Volontaire du Clain. 50 personnes ont participé aux diverses activités proposées. Pour soutenir cette démarche, il est proposé de verser une subvention à cette association.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que l'association la « GV du Clain » a décidé de travailler sur l'aspect « Sport et Santé ». À ce titre, elle organise une sensibilisation auprès des publics concernés, ainsi qu'une manifestation au Domaine de Givray.

Afin d'aider cette association sur ce projet, la collectivité propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle. Celle-ci pourrait être d'un montant de 200 €.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à la « GV du Clain » pour son opération « Sport et Santé »,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

VALIDATION D'UN PROJET « STAGE MULTI-RAQUETTES »

Monsieur David MOULIN, Coordonnateur jeunesse, propose d'organiser un stage multi-raquettes du 26 au 30 Août 2019 pour 16 jeunes de 9 heures à 17 heures dans le cadre du Centre de Loisirs de Givray. La Commission « Sport et vie associative » propose de fixer les tarifs en respectant la même politique tarifaire que le centre avec l'application du quotient familial. Il est précisé que ce stage sera encadré par des animateurs qualifiés des associations Viliteuil Tennis Club, de la Ligugéenne de Badminton et du Tennis de Table. Il est à noter que pendant ce séjour, les jeunes pourront passer l'examen du PSC1.

Madame le Maire remercie Monsieur MOULIN pour cette proposition de stage.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que la commission « Sport et Jeunesse » propose des actions jeunesse et celles-ci sont très appréciées par les jeunes et leurs parents.

La commission propose une nouveauté avec un stage multi-raquettes. Ce stage se déroulera du lundi 26 août au vendredi 30 août 2019. Le tennis, le badminton, et le tennis de table seront les trois sports supports. Au-delà de la théorie de ces sports et d'un tournoi final, la semaine sera complétée par une journée pour l'obtention du PSC1.

Les tarifs proposés pour ce stage d'une semaine seraient les suivants :

- QF 1 = 56.90€
- QF 2 = 64.80€
- QF 3 = 75.10€
- QF 4 = 85.60€
- QF 5 = 91.80€
- QF 6 = 99.80€

Le Conseil Municipal approuve le principe de ce stage et note l'intérêt d'y adjoindre une formation PSC1 pour les jeunes.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver ce stage « multi-raquettes » du 26 au 30 août 2019, sur les bases tarifaires ci-dessus présentées.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

APPROBATION DES PACKS DE L'INSOLITE

Madame Doriane ALBERT présente le flyer des packs de l'insolite décomposés en trois propositions :

- Pack 1 – Sensations insolite avec accrobranche, une nuit en tente lodge, le jeu d'énigme et le paddle/canoë,
- Pack 2 – Vertige insolite avec accrobranche, une nuit en tente lodge et le jeu d'énigme
- Pack 3 – Fraicheur insolite avec paddle/canoë, une nuit en tente lodge et le jeu d'énigme

Elle précise que ces propositions sont pour 6 ou 8 personnes.

Délibération :

Madame le Maire rappelle l'intérêt d'associer plusieurs produits touristiques de façon à garder ces utilisateurs plus longtemps, voire de les inciter à fréquenter les commerces locaux.

Il s'agit par exemple de combiner une nuit dans un lodge, le jeu d'énigme, l'accrobranche, et le paddle/canoë. Ces touristes-là pourront également bénéficier de rabais ou remises chez les commerçants locaux.

Trois packs seront donc proposés. Les utilisateurs régleront directement auprès de chaque prestataire.

S'agissant de la collectivité, deux nouveaux tarifs apparaissent :

- 189 € (pour une nuit en lodge 6 places et un jeu d'énigme)
- 219 € (pour une nuit en lodge 8 places et un jeu d'énigme)

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de ce nouveau tarif « Les Packs de l'Insolite » de location des lodges et du jeu de l'énigme sur la base de 189 € (pour six personnes) et 219 € (pour huit personnes),
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

REMERCIEMENTS

Madame le Maire donne lecture des lettres de remerciements reçues :

- De CROFOLI pour la subvention 2019,
- DU Comité de jumelage ST BENOIT/LIGUGÉ/LORCH pour la subvention 2019,
- Des PASSE PARTOUT pour la subvention 2019 et pour le Brevet AUDAX du 25 Mai 2019,
- Du Club de Cyclos pour la subvention 2019,
- Du Club d'Athlétisme de SMARVES pour la subvention 2019,
- Du Club des Lévriers Sportifs pour la subvention 2019,
- D'INTERVALLES pour la mise à disposition de la Salle Jean Monnet le 19 Mai 2019,
- De Madame ABRIAT pour le week-end « Adrénaline » proposé aux jeunes dans le cadre de nos actions jeunesse,
- Des élèves de la classe de CE2 de l'école Clément Péruchon pour l'aide apportée pour la classe découverte organisée en Dordogne.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'elle a reçu un nouveau commerçant qui souhaite s'installer dans l'ancienne boulangerie de la Grand'Rue et proposera un salon de thé avec des pâtisseries fabriquées à base de fruits et de légumes déshydratés.

Elle informe qu'un marché de producteurs sera organisé tous les vendredis aux Usines entre le 7 Juin et le 12 Juillet 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 Juillet 2019 à 20 heures.